

# Programme détaillé formation MOTO (Permis A1, A2)

**A1/A2/A**

Nom de l'auto-école : \_\_\_\_\_  
Responsable pédagogique : \_\_\_\_\_  
N° d'agrément : \_\_\_\_\_

**PROGRAMME de formation**

**REMC**

4 COMPÉTENCES GLOBALES 38 COMPÉTENCES ASSOCIÉES



- 1 Maîtriser**  
*le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation*
  - Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matières d'équipement du motard.
  - Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord.
  - Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur).
  - Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine - descendre de la machine en sécurité.
  - Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
  - Monter et rétrograder les rapports de vitesse.
  - Maîtriser la réalisation d'un freinage.
  - Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
  - Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passage).
  - Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
  - Maîtriser les techniques d'inclinaison.
  - Réaliser un freinage d'urgence.
- 2 Appréhender**  
*la route et circuler dans des conditions normales*
  - Connaître et respecter les règles de circulation.
  - Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues).
  - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
  - Adapter l'allure aux situations.
  - Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité.
  - Tourner à droite et à gauche.
  - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
  - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.

Retrouvez toutes ces compétences dans votre livret d'apprentissage.
- 3 Circuler**  
*dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers*
  - Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
  - Croiser, dépasser, être dépassé.
  - Négocier les virages de la façon la plus sécuritaire.
  - Communiquer avec les autres usagers.
  - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
  - Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible.
  - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
  - Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense.
  - Connaître les règles relatives à la circulation inter-files. Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent.
  - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
  - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers, tels que les tunnels, les ponts...
- 4 Pratiquer**  
*une conduite autonome, sûre et économique*
  - Suivre un itinéraire de manière autonome.
  - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
  - Connaître les principaux facteurs de risque au volant et recommandations à appliquer.
  - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
  - Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse).
  - Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage de la motocyclette.
  - Pratiquer l'écoconduite.

## PERMIS MOTO

Le permis moto permet de préparer l'examen des permis de conduire A1 (125 cm<sup>3</sup>, soit 11 kw (15 cv)), A2 (< 35kw, soit 47 cv) et d'avoir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires au maniement de la moto.

Dès 16 ans, le Permis A1 (125) permet de conduire des motocyclettes légères dont la cylindrée n'excède pas 125 cm<sup>3</sup> et dont la puissance maximum est de 11 kw, soit 15 cv. Pour conduire ce type de véhicule, il est également possible (sous certaines conditions) d'effectuer une formation d'équivalence 125.

Dès 18 ans, le Permis A2 permet de conduire des motos de toutes cylindrées, mais dont la puissance est limitée à 35 kw (47 cv). Une fois le permis A2 obtenu, pour obtenir le permis A, il faut attendre une période de 2 ans et effectuer ensuite une formation de 7 heures en auto-école.

## Déroulement de la formation

### **Épreuve Théorique MOTO (E.T.M.)**

Que vous possédiez déjà un permis ou pas, vous devrez obligatoirement suivre une formation théorique moto comprenant des savoirs des anciennes fiches moto et du code (ETG) classique. Puis il faudra vous présenter à l'examen du code moto ETM.

### **Formation « hors circulation » ou « plateau »**

Nos forfaits incluent 8 heures minimum de formation à l'épreuve « plateau » (cf. compétence 1 REMC). Lors de cette formation, vous apprendrez à manœuvrer la moto afin de répondre aux exigences de l'examen :

#### **Maîtrise de la moto sans l'aide du moteur**

L'objectif principal est d'être capable de pousser et manœuvrer la moto d'avant en arrière, afin de maîtriser son poids.

#### **Maîtrise de la moto à allure lente**

L'objectif principal est d'être capable de circuler à allure lente tout en conservant un bon équilibre et en maîtrisant son environnement par une recherche d'informations. Pour y parvenir, un entraînement adapté est mis en place par des exercices spécifiques et pédagogiques.

#### **Maîtrise de la moto à allure normale (aussi connue sous le nom de « rapide »)**

L'objectif principal est d'être capable de maîtriser sa machine à allure normale sur route et autoroute, en toutes conditions de circulation, même dans des situations d'urgence (évitement d'obstacle, arrêt d'urgence). Pour y parvenir, un entraînement adapté est mis en place par des exercices spécifiques et pédagogiques.

### **Formation « en circulation »**

Nos forfaits incluent 12 heures minimum de formation à l'épreuve « en circulation » (cf. compétence 2,3 & 4 REMC). Lors de cette formation, vous apprendrez à vous déplacer en toute sécurité, sans gêner les autres, ni les surprendre, et à jauger votre niveau de vigilance sur des itinéraires variés (ville, route, autoroute). Un bilan de compétences sera effectué. Il est nécessaire d'avoir un équipement personnel se composant d'un casque adapté, d'une paire de gants homologuée NF ou CE (avec étiquette le prouvant) et une paire de chaussure montante ou de bottes (hors caoutchouc).